

APPEL A PROJETS 2017- 2018
Dialogue de gestion CNAV IDF / Centres sociaux IDF

Formulaire de candidature

A retourner avant le
X

Pour un appui méthodologique, la Cnav Ile-de-France recommande au porteur de projet de s'appuyer sur l'ouvrage intitulé « Actions collectives Bien-vieillir : repères théoriques, méthodologiques et pratiques » de Barthélémy L., Bodard J. et Feroldi J.
Ouvrage accessible sur internet : <http://www.inpes.sante.fr/CFESBases/catalogue/pdf/1548.pdf>

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

Coordonnées

Nom de la structure : Maison de quartier Axe Majeur Horloge - Ville de Cergy (Maison de quartier Axe Majeur Horloge)

Adresse : n°12 rue : Allée des Petits Pains

Complément d'adresse

Code Postal [9_] [5_] [8_] [0_] [0_] Ville : CERGY

N° de téléphone 01 34 33 43 80 N° de fax 01 34 33 43 81

Adresse mail magali.hoffschir@ville-cergy.fr

Adresse site Internet **www.ville de cergy.fr**

Numéro SIRET de la structure 21 950 127 700 897

Responsable de l'organisme

Nom : Monsieur JEANDON

Prénom : Jean-Paul

Fonction : Maire

Adresse mail (si différente de la structure)

Chargé(e) de projet

Nom : BOUSLAH

Prénom : Shéhérazade

Fonction : Directrice Maison de quartier Axe Majeur Horloge

Adresse mail (si différente de la structure) : sheherazade.bouslah@ville-cergy.fr

Nature de la structure

Statut

public

privé non lucratif

privé lucratif

Domaine d'activité : CENTRE SOCIAL

Modalité d'intervention résultant de la mise en œuvre du projet

Nom de l'activité	Objectifs	Catégorie	Type d'activité	Lieu(x) de réalisation	Public concerné	Nombre de séances	Dates prévisionnelles de début de réalisation	Nombre de bénéficiaires prévisionnel	Indicateurs de suivi
Ateliers échanges de savoirs	Contribuer à lutter contre l'isolement	Actions collectives du maintien de lien social	Ateliers	Maison de quartier Axe Majeur Horloge	Adultes dont seniors	18	01/01/2017 au 31/12/2018	5 par séance	Nombre de séances et satisfaction des bénéficiaires
Ateliers échanges de saveurs	Contribuer à lutter contre l'isolement	Actions collectives du maintien de lien social	Ateliers	Maison de quartier Axe Majeur Horloge	Adultes dont seniors	18	01/01/2017 au 31/12/2018	5 par séance	Nombre de séances et satisfaction des bénéficiaires
Ateliers couture	Contribuer à lutter contre l'isolement	Actions collectives du maintien de lien social	Ateliers	Maison de quartier Axe Majeur Horloge	Adultes dont seniors	20	01/01/2017 au 31/12/2018	4 par séance	Nombre de séances et satisfaction des bénéficiaires
Groupe parloons entre parents/grands-parents	Contribuer à lutter contre l'isolement	Actions collectives du maintien de lien social	Autre : groupe de parole	Maison de quartier Axe Majeur Horloge	Adultes dont seniors	18	01/01/2017 au 31/12/2018	5 par séance	Nombre d'ateliers et satisfaction des bénéficiaires
Instance de coordination de proximité « collectif seniors »	Coordonner et animer un réseau d'acteurs en proximité pour un diagnostic territorial permanent un développement du maillage territorial des acteurs auprès des habitants seniors	Actions collectives de prévention		Maison de quartier Axe Majeur Horloge et locaux des partenaires volontaires pour accueillir la coordination	Professionnels de secteur sanitaire ou social + Bénévoles du secteur sanitaire ou social	6	01/01/2017 au 31/12/2018	5 par réunion	Nombre d'acteurs associatifs mobilisés et éléments de diagnostic partagé

APPEL A PROJET 2016 CNAV-DASIF

Budget prévisionnel 2017-2018
période : du 01/01/ 2017 au 31/12/2018

Nom et adresse du gestionnaire : (Président, Directeur ,,,)

Monsieur Jean-Paul JEANDON, Maire de la Ville de Cergy

Hôtel de Ville

3 rue place de l'Hôtel de Ville

95800 Cergy

Coordonnées de la personne responsable du dossier :

Madame Shéhérazade BOUSLAH

Responsable Maison de quartier Axe Majeur Horloge

Maison de quartier Axe Majeur Horloge

12 allée des Petits Pains - 95800 Cergy

Tél : 01 34 33 43 80

E,mail : sheherazade.bouslah@ville-cergy.fr

DATE

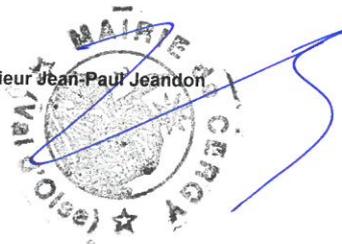
SIGNATURE

CACHET

27/03/2017

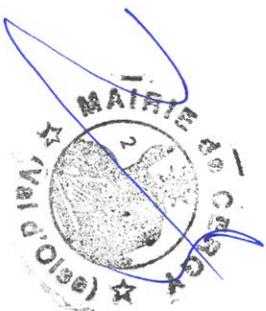
Le Maire de la Ville de Cergy

Monsieur Jean-Paul Jeandon



BUDGET

DEPENSES				RECETTES			
Libellé	Montant Prévisionnel	Montant définitif	Libellé	Montant Prévisionnel	Montant définitif		
1. Frais de personnel <i>dont charges sociales</i>	37 000,00 €	0,00 €	1. Ressources propres	0,00 €	0,00 €		
	12 000,00 €	0,00 €					
2. Fonctionnement des activités (location de salle, petit matériel, etc)	8 000,00 €	0,00 €	2. Financement(s) privé(s) - entreprises et fondations (à préciser)	0,00 €	0,00 €		
3. Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	3. Autres financement (vente de produits, etc à préciser)	0,00 €	0,00 €		
Impôts et taxes sur rémunérations	0,00 €	0,00 €					
Autres impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	4. Subvention CNAV	20 000,00 €	0,00 €		
4. Invités/partenariats/intervenants (rémunérations d'intervenants, frais de transport et d'hébergement, etc.)	6 000,00 €	0,00 €	5. Subvention Etat - collectivités - Ville de Cergy (à préciser)	31 000,00 €	0,00 €		
5. Immobilisations incorporelles (frais de recherches et développement, logiciels, etc.)	0,00 €	0,00 €	6. Autres subventions publiques (à préciser)	0,00 €	0,00 €		
6. Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €					
Matériel de transport	0,00 €	0,00 €					
Bâtiment	0,00 €	0,00 €					
Mobilier de bureau	0,00 €	0,00 €					
Matériel informatique	0,00 €	0,00 €					
7. Autres charges	0,00 €	0,00 €					
TOTAL DEPENSES	51 000,00 €	0,00 €	TOTAL DES RESSOURCES	51 000,00 €	0,00 €		



Description des activités principales de la structure (10 lignes maximum) :

► Les missions de la Maison de quartier Axe Majeur sont d'être :

- un équipement de quartier à vocation sociale globale, ouvert à l'ensemble de la population habitant le territoire, offrant accueil, animation, activités et services à finalité sociale ;
- un équipement à vocation familiale et pluri générationnelle : lieu de rencontre et d'échange entre les générations, il favorise le développement des liens familiaux et sociaux ;
- un lieu d'animation de la vie sociale : il prend en compte l'expression des demandes et des initiatives des usagers, des habitants et favorise le développement de la vie associative ;
- un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices : compte tenu de son action généraliste et innovante, concertée et négociée, il contribue au développement du partenariat.

► Son intervention est structurée par un projet social pluriannuel décliné par des objectifs transverses aux différents secteurs rattachés, notamment : l'accueil/l'administration et la logistique des locaux ; l'animation collective familles/seniors ; le développement local ; l'animation de la vie sociale du quartier.

► L'action de chaque secteur s'appuie sur une équipe.

► A cela s'ajoute les activités développées par les partenaires dans et avec la Maison de quartier Axe Majeur Horloge, dont : Les permanences des travailleurs sociaux de la CAF 95 ; Le LAEP du Conseil Général du 95 ; Les permanences des écrivains publics ; Les accueils collectifs familles/seniors/jeunes ; Les activités ludiques, manuelles et artistiques ; Les ateliers culinaires ; L'enseignement/langues/formations ; L'accompagnement à la scolarité/le soutien scolaire ; La solidarité internationale/l'entraide ; La citoyenneté et entraide ; Les danses ; Les expressions corporelles ; Les sports ; les cours de chants ; Les cours de musiques ; Les concerts de musiques actuelles/la diffusion/la production ; Les actions culturelles/ressources ;

Dispose-t-elle d'une autorisation ou d'un agrément administratif ? oui non

Si oui, lequel (joindre une copie):

Centre social agréé par la Caisse des allocations Familiales du Val d'Oise
Renouvelé en 2015 pour une période de 4 ans

Nature de la demande

Avez-vous déjà déposé une ou des demande(s) de subvention à la CNAV dans le cadre d'une procédure d'appel à projets ? Si oui, précisez :

Nom du projet	Année de demande	Attribution d'une subvention par la Cnav (oui / non)	Période de mise en œuvre du projet
Mix'âges bien vieillir dans sa ville, son quartier	2015	OUI	2015/2016

LE PROJET

1. Thématique du projet (3 maximum)

- Accès aux droits
- Accompagnement des situations de fragilité
- Activités physiques
- Aide aux aidants
- Bien-être/estime de soi
- Culture
- Habitat et cadre de vie

- Lutte contre l'isolement
- Mobilité
- Nouvelles technologies
- Alimentation
- Santé globale / Bien vieillir
- Sécurité routière
- Transmission de savoir et de mémoire
- Vacances

2. Titre du projet

Mix'âges bien vieillir dans sa ville, son quartier

3. Description succincte du projet (en 10 lignes, décrire le projet, son objet ses objectifs principaux)

La Maison de quartier Axe Majeur Horloge s'appuiera sur son équipement, son équipe et ses partenaires pour renforcer une démarche concertée et prospective ; pour tendre vers la mise en place d'un projet global intitulé Mix'âges bien vieillir dans sa ville, dans son quartier

Pour ce faire, diverses actions et activités seront développer, notamment : une instance de coordination et d'information de proximité ; des actions collectives impliquant les seniors habitants le quartier ; l'animation et coordination de réseaux d'acteurs ; le diagnostic territorial permanent sur le vieillissement

4. Evaluation des besoins et public concerné

Ce projet s'appuie-t-il sur une démarche de diagnostic territorial partagé ?

oui non.

Si oui, quand ce diagnostic a-t-il été réalisé ?

▶ A partir des données INSEE, lors des recensements de 1999 et 2006.

▶ En 2015/2016, dans le cadre de la démarche participative pour le renouvellement du projet social du territoire d'intervention de la Maison de quartier Axe Majeur Horloge. Celle-ci inclue des données froides et chaudes récoltées auprès d'organismes institutionnels (INSEE, CPAM, CACP, Conseil départemental, Services et directions municipales, AORIF) et des acteurs associatifs, groupes d'habitants constitués.

Quels éléments de ce diagnostic vous conduisent à développer ce projet aujourd'hui ? (en 10 lignes, préciser également le cas échéant les éléments de méthode d'élaboration du diagnostic qui éclairent votre réponse. Ex : partenaires et habitants associés)

▶ La population senior à Cergy

✓ En 1999, la Ville de Cergy comptait 5,1% de personnes âgées de 60 ans et plus soit 2 793 personnes sur un total de 54 816 habitants.

✓ En 2006, la population totale s'élève à 56 873 habitants, les 60 ans et plus représentant 3 888 personnes soit 6.8% de la population globale.

▶ La population senior du quartier Axe Majeur Horloge à Cergy

✓ En 2015/2016, il est noter la densification du quartier Axe Majeur Horloge par la livraison de nouveaux programmes immobiliers sur les îlots Closbilles, Petit Albi et Horloge accroît la population qui atteindra 21500 habitants à l'horizon 2017.

✓ La population du quartier Axe majeure Horloge compte 13,75% ayant entre 55 ans et plus de 80 ans.

✓ Les habitants du quartier sont majoritairement des adultes puisque 70,85% ont 18 ans ou plus et 13,75% et 4,25% d'entre eux ont 65 ans ou plus.

▶ Les indicateurs socio-économique

✓ Le quartier Axe Majeur Horloge concentre les indicateurs de précarités les plus élevés de la Ville.

✓ Les difficultés sociales repérées se retrouvent chez les jeunes, les personnes âgées isolées et les familles monoparentales.

✓ Le quartier a le nombre de familles monoparentales, d'allocataires et de seniors relevant des minima sociaux ou ayant des bas revenus les plus élevés de la Ville de Cergy

En découle, une analyse de l'évolution populationnelle qui indique :
Une augmentation globale de la population cergysoise de 3,75%. Cette dernière s'avère plus importante sur les tranches d'âge les plus élevées. Ainsi, les 60-74 ans ont augmenté de 42% et les plus de 75 ans de 32%.

A l'instar de la tendance globale de l'agglomération, le quartier Axe Majeur Horloge connaît un processus de vieillissement de la population. En effet, dans des proportions comparables, une progression des habitants âgés de 55 ans ou plus entre 6 à 8% selon les ilots. Cette progression concerne très peu les plus de 80 ans et se concentre sur les 55-79ans.

Cette augmentation implique des besoins croissants pour faire face aux problèmes de dépendance et d'isolement.

Il est donc indispensable de contribuer à préparer, dès aujourd'hui, les conditions de vie de demain de cette population vieillissante.

Votre projet prévoit-il d'approfondir ce travail de diagnostic territorial sur la problématique du vieillissement ? Si oui, de quelle manière ?

Le projet Mix'âges bien vieillir dans sa ville, dans son quartier visera :

- ✓ Le développement d'une instance de coordination des acteurs et d'informations de proximité pour clarifier le diagnostic territorial sur le vieillissement de la population. La coordination fera l'objet d'une rencontre trimestrielle en lien avec les partenaires associatifs, institutionnels. Son rôle sera de réaliser un état des lieux des associations et les services offerts autour, pour et avec les personnes âgées habitants le quartier Axe Majeur Horloge ; repérer les préoccupations des seniors habitants le quartier ; co-construire des projets collectifs visant des objectifs partagés pour développer des actions collectives innovantes
- ✓ L'apport des réponses ou début de réponses aux questionnements portées par les personnes vieillissantes en lien avec les générations plus jeunes pour « bien vivre dans son quartier, dans sa ville ».
- ✓ La poursuite des actions collectives et/ou transversales ouvertes aux seniors habitants du quartier et de la Ville (ateliers thématiques du PRIF, ateliers échanges de saveurs et de savoirs, accueil collectif « au bon coin du mix'âges, groupe parlons entre parents et grands-parents, sorties intergénérationnelles, ateliers santé ville, etc.)

Public concerné/ciblé par le projet (caractéristiques, estimation du nombre sur une année, estimation du nombre de retraités Gir 5, 6 bénéficiaires du projet)

Nombre total de personnes différentes par an :

- ✓ Les nouveaux habitants seniors (résidence intergénérationnelle des Closbilles + nouveaux logements des ilots Petit Albi et Horloge) : 80 (soient 160 sur 2 ans)
- ✓ Les seniors migrants et/ou isolés : 60 (soient 120 sur 2 ans)
- ✓ Les résidents de l'ARPAVIE La bastide : 25 (soient 50 sur 2 ans)

Soit 165 personnes différentes par an (soient 290 sur 2 ans)

5. La mise en œuvre du projet

Quelle sera la zone géographique couverte par le projet (quartier(s), commune(s), département(s), etc.) ?

● Le quartier Axe Majeur Horloge est constitué de 13 ilots dont : le Petit Albi, Saint Christophe, La Belle Epine, le Verge, les Genottes, la Sébille, les Terrasses, le Gros Caillou, la Bastide, Axe Majeur la Lanterne, le Chat Perché et le Parc Saint Christophe-Closbilles.

↳ Pour des raisons logistiques, des rayonnements et d'accessibilités certaines actions et activités pourront être mises en place dans des lieux et équipements situés dans d'autres quartiers de la Ville.

Quel(s) est (sont) le(s) mode(s) de prise de contact / repérage des personnes bénéficiaires des actions du projet (courriers, articles de presse, orientations de partenaires, contacts au sein du Centre social, etc.) ?

La Ville de Cergy développe des outils de communication traditionnels (courriers, article de presse dans le journal municipal, programme d'activités trimestrielles « la saison des seniors », lettre d'informations mensuelles et la plaquette d'activités annuelles de la Maison de quartier) et innovants avec la mise en place d'une plateforme interactive sur Internet « Cergy j'en parle ! »

Enfin la maison de quartier tend à élargir son réseau de partenaires sociaux acteurs sur le quartier par la mobilisation des professionnels et des bénévoles intervenants auprès des personnes âgées.

Les ressources et les outils développés par les partenaires seront ainsi activés (Service Social Départemental, CCAS, service logement, les associations locales, CRAMIF, CNAV, PSVO, gardiens en service auprès des bailleurs, facteurs en service auprès de la Poste.) Enfin, la Ville de Cergy développe une instance de démocratie participative, le Conseil d'initiatives locales mobilisant un groupe d'habitants relais du quartier. Ces derniers pourront également être mobilisés en tant qu'habitants experts de leur quartier pour contribuer au repérage des habitants âgés et isolés sur le quartier Axe Majeur Horloge.

Au bon coin du Mix'âges	Contribuer à lutter contre l'isolement	Actions collectives du maintien de lien social	Autre : accueil collectif	Maison de quartier Axe Majeur Horloge	Adultes dont seniors	64	01/01/2017 au 31/12/2018	4 par séance	Nombre de séances et satisfaction des bénéficiaires
Forum des seniors	Favoriser l'accès aux droits et renforcer ; Développer les bonnes pratiques pour améliorer sa santé	Actions collectives de prévention	Forum	Hôtel de Ville	Seniors et patenaires professionnels ou bénévoles acteurs auprès des seniors	2	Octobre 2017 et 2018	100 par édition	Nombre de partenaires et d'activités pour l'accès aux droits, pour le développement des bonnes pratiques ; satisfaction des bénéficiaires
Permanences d'accueil individuel CRAMIF	Favoriser l'accès aux droits	Actions collectives de prévention	Autre : Permanence	Maison de quartier Axe Majeur Horloge	Adultes dont seniors	64	01/01/2017 au 31/12/2018	4 par séance	Nombre de séances, nombre de personnes accompagnées, et diagnostic partagé avec l'institution
Galette conviviale	Contribuer à lutter contre l'isolement	Actions collectives du maintien de lien social	Autre : Manifestation	Maison de quartier Axe Majeur Horloge	Tout public dont seniors	2	Janvier 2017 et 2018	50 par édition	Nombre d'édition et satisfaction des participants
Sorties intergénérationnelles	Contribuer à lutter contre l'isolement	Actions collectives du maintien de lien social	Sortie	Région Ile de France et France	Tout public dont seniors	10	01/01/2017 au 31/12/2018	5 par sortie	Nombre de sorties et satisfaction des participants
Cycles ateliers « D'marche » et « quilibre en mouvement » du PRIF	Développer les bonnes pratiques pour améliorer sa santé	Actions collectives de prévention	Atelier	Territoire cerгыsssois	Seniors	2	01/01/2017 au 31/12/2018	10 par cycle	Nombre de cycles et satisfaction des participants
Rencontres débats thématiques	Développer les bonnes pratiques pour améliorer sa santé	Actions collectives du maintien de lien social	Conférence	Médiathèque l'Horloge	Adultes dont seniors	2	01/01/2017 au 31/12/2018	10 par rencontre débat	Nombre de rencontres et satisfaction des participants

Ateliers santé Ville	Développer les bonnes pratiques pour améliorer sa santé	Actions collectives de prévention	Ateliers	Hôtel de Ville, ARPAVIE, Visage du Monde, Maisons de quartier de Cergy	Seniors	4	01/01/2017 au 31/12/2018	12 par séance	Nombre de séances et satisfaction des participants
Réunions d'informations collectives CNAV	Actions de formation	Formation	Réunions	Hôtel de Ville et Maison de quartier Axe Majeur Horloge	Travailleurs sociaux du quartier Axe Majeur Horloge Instance de démocratie participative CIL AMH	2	01/01/2017 au 31/12/2018	Entre 20 et 45 participants	Nombre de réunions, interactivité de la réunion, satisfaction des participations, nombre d'orientations vers les dispositifs CNAV

Notice :

Catégorie :

Actions collectives du maintien de lien social/Actions collectives de prévention/Actions de formation

Type d'activité :

Atelier/Conférence/Formation/Forum/Réunion collective/Séjour vacances/Sortie/Visite à domicile/Autre

Public concerné :

Tout public/Public spécifique migrant/Public spécifique veufs-ves/Professionnels de secteur sanitaire ou social/Bénévoles du secteur sanitaire ou social/Nouveaux retraités/Résidents LVC/Aidants/Autres

Exemples d'indicateurs de suivi :

Nombre de visites/Nombre de suivi individuelle/Nombre de réunions collectives etc.

Quelles sont les actions programmées qui relèvent (un ou plusieurs choix possibles) :

Le projet s'inscrit dans une approche globale des habitants seniors du quartier et s'appuiera sur les réseaux de partenaires potentiels (associations, Institutions, groupes d'habitants constitués, bailleurs, commerçants).

Le projet *Mix'âges bien vieillir dans sa ville, dans son quartier* sera décliné sous la forme de plusieurs actions et activités, notamment

X D'une dynamique collective et participative au sein du centre social et / ou sur le territoire

Chaque action inscrite dans le projet aura pour visée de mettre les habitants seniors au cœur de l'action. Les actions auront pour principe de développer des dynamiques participatives des habitants. Les niveaux de leurs implications seront différenciés selon le format des actions, notamment :

- Atelier échanges de savoirs
- Atelier échanges de saveurs
- Atelier couture
- Accueil collectif « au bon coin du mix'âges »
- Groupe parlons entre parents et grands-parents
- Galette conviviale
- Sorties intergénérationnelles/familiales dont seniors

X D'une approche individuelle d'accueil et d'orientation s'articulant avec les actions collectives du centre et ou d'autres partenaires

- Diversification des permanences d'accueil individuel et d'information avec les travailleurs sociaux (CRAMIF)
- Réunions d'informations collectives CNAV (partenaires puis habitants) pour accès aux droits
- Conférence thématique du PRIF
- Rencontres débats thématiques
- Ateliers de prévention santé Ville
- Cycles d'ateliers thématiques du PRIF

X D'une dynamique partenariale locale/territoriale

Chaque action s'appuiera sur les intérêts partagés des concernés, qu'ils soient bénévoles ou professionnels.

- Animation d'une instance de coordination de proximité destinée à répondre aux besoins des personnes âgées notamment de repérer les personnes isolées et/ou dépendantes sans considération de revenus ni de critères de santé ou de dépendance. Cette coordination est articulée à une évaluation des besoins de la personne et à un recensement de l'offre en termes de services, de places, et de formation.

Elle permettra de :

- centraliser les informations sur les dispositifs, l'offre de services les informations sur les droits et démarches, sur les dispositifs et moyens existants en matière sociale, de santé, d'habitat, dédiées aux habitants seniors.
- repérer les situations d'isolement de personnes âgées et orienter la personne et son entourage éventuel vers les services compétents (travailleurs sociaux du Conseil Général, travailleurs sociaux de la CNAV) pour une mise en œuvre, un suivi ou une adaptation d'un plan d'aide individualisée
- Echanger sur les pratiques, incluant l'aide aux aidants ;

- Contribuer à une mission d'observatoire avec l'objectif de rendre l'information accessible, homogène et ordonnée, de constituer des recueils de cas, d'en faire et d'en diffuser l'analyse.

- Forum seniors

- Réunions d'informations collectives CNAV (partenaires) pour la promotion des dispositifs et ressources favorisant l'accès aux droits des retraités ou futurs retraités

Partenaires associés au projet (décrire qui sont les partenaires de votre projet : acteurs locaux susceptibles de consolider ou compléter les interventions et acteurs institutionnels impliqués, directement ou indirectement, dans le champ d'activité dans lequel le projet s'inscrit)

Nom / Prénom du contact principal	Contact (mail)	Apport du partenaire (rôle / fonction)
Service Social Départemental (Conseil Général)	Non communicable	<ul style="list-style-type: none"> - partager les informations sur les dispositifs, l'offre de services les informations sur les droits et démarches, sur les dispositifs et moyens existants en matière sociale, de santé, d'habitat, dédiées aux habitants seniors. - repérer les situations d'isolement de personnes âgées et orienter la personne et son entourage éventuel vers les services compétents (travailleurs sociaux du Conseil Général, travailleurs sociaux de la CNAV) pour une mise en œuvre, un suivi ou une adaptation d'un plan d'aide individualisée - échanger sur les pratiques, incluant l'aide aux aidants. - contribuer à une mission d'observatoire avec l'objectif de rendre l'information accessible, homogène et ordonnée, de constituer des recueils de cas, d'en faire et d'en diffuser l'analyse.
CNAV	Non communicable	<ul style="list-style-type: none"> - partager les informations sur les dispositifs, l'offre de services les informations sur les droits et démarches, sur les dispositifs et moyens existants pour l'amélioration des conditions de vie des retraités et/ou futurs retraités - conseiller et appuyer techniquement pour contribuer à une mission d'observatoire avec l'objectif de rendre l'information accessible, homogène et ordonnée, de constituer des recueils de cas, d'en faire et d'en diffuser l'analyse.

		<ul style="list-style-type: none"> - Participer au diagnosci du territoire - Formation par des réunions collectives des partenaires et des habitanst aux dipsositifs pour l'accès aux droits des seniors
CRAMIF	<p>Informer et accompagner les personnes pour l'accès à leurs droits</p>	<ul style="list-style-type: none"> - partager les informations sur les dispositifs, l'offre de services les informations sur les droits et démarches, sur les dispositifs et moyens existants en matière sociale, de santé, d'habitat, dédiées aux habitants seniors. - contribuer à une mission d'observatoire avec l'objectif de rendre l'information accessible, homogène et ordonnée, de constituer des recueils de cas, d'en faire et d'en diffuser l'analyse - repérer les situations d'isolement de personnes âgées et orienter la personne et son entourage éventuel vers les services compétents (travailleurs sociaux du Conseil Général, travailleurs sociaux de la CNAV) pour une mise en œuvre, un suivi ou une adaptation d'un plan d'aide individualisée
CCAS – Ville de Cergy)	<p>Veille sociale en lien avec les situations d'isolement des habitants dont seniors</p>	<ul style="list-style-type: none"> - partager les informations sur les dispositifs, l'offre de services les informations sur les droits et démarches, sur les dispositifs et moyens existants en matière sociale, de santé, d'habitat, dédiées aux habitants seniors. - contribuer à une mission d'observatoire avec l'objectif de rendre l'information accessible, homogène et ordonnée, de constituer des recueils de cas, d'en faire et d'en diffuser l'analyse. - repérer les situations d'isolement de personnes âgées et orienter la personne et son entourage éventuel vers les services compétents (travailleurs sociaux du Conseil Général, travailleurs sociaux de la CNAV) pour une mise en œuvre, un suivi ou une adaptation d'un plan d'aide individualisée
Service logement – Ville de Cergy	<p>Participer au diagnostic territorial permanent dans le cadre de la coordination d'information de proximité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - partager les informations sur les dispositifs, l'offre de services les informations sur les droits et démarches, sur les dispositifs et moyens existants en matière sociale, de santé, d'habitat, dédiées aux

		<p>habitants seniors.</p> <ul style="list-style-type: none"> - contribuer à une mission d'observatoire avec l'objectif de rendre l'information accessible, homogène et ordonnée, de constituer des recueils de cas, d'en faire et d'en diffuser l'analyse.
Gardiens d'immeubles	Relais d'information auprès des locataires	<ul style="list-style-type: none"> - repérer les situations d'isolement de personnes âgées et orienter la personne et son entourage éventuel vers les services compétents (travailleurs sociaux du Conseil Général, travailleurs sociaux de la CNAV) pour une mise en œuvre, un suivi ou une adaptation d'un plan d'aide individualisée
AORIF / bailleurs sociaux	Participer au diagnostic territorial permanent dans le cadre de la coordination d'information de proximité	<ul style="list-style-type: none"> - partager les informations sur les dispositifs, l'offre de services les informations sur les droits et démarches, sur les dispositifs et moyens existants en matière sociale, de santé, d'habitat, dédiées aux habitants seniors. - contribuer à une mission d'observatoire avec l'objectif de rendre l'information accessible, homogène et ordonnée, de constituer des recueils de cas, d'en faire et d'en diffuser l'analyse. - repérer les situations d'isolement de personnes âgées et orienter la personne et son entourage éventuel vers les services compétents (travailleurs sociaux du Conseil Général, travailleurs sociaux de la CNAV) pour une mise en œuvre, un suivi ou une adaptation d'un plan d'aide individualisée
Services santé-seniors et handicaps – Ville de Cergy	Veille sociale en lien avec les situations d'isolement des habitants dont seniors ; opérateurs des ateliers santé Ville ; services ressources pour la Maison de quartier ; Participer à l'animation de réseau des acteurs du quartier et au diagnostic permanent	<ul style="list-style-type: none"> - partager les informations sur les dispositifs, l'offre de services les informations sur les droits et démarches, sur les dispositifs et moyens existants en matière sociale, de santé, d'habitat, dédiées aux habitants seniors. - contribuer à une mission d'observatoire avec l'objectif de rendre l'information accessible, homogène et ordonnée, de constituer des recueils de cas, d'en faire et d'en diffuser l'analyse. - repérer les situations d'isolement de personnes âgées et orienter la personne et son entourage éventuel vers les services compétents (travailleurs sociaux du Conseil Général, travailleurs sociaux de la

		CNAV) pour une mise en œuvre, un suivi ou une adaptation d'un plan d'aide individualisée
Facteurs	Relais d'information	- repérer les situations d'isolement de personnes âgées et orienter la personne et son entourage éventuel vers les services compétents (travailleurs sociaux du Conseil Général, travailleurs sociaux de la CNAV) pour une mise en œuvre, un suivi ou une adaptation d'un plan d'aide individualisée
ARPAVIE La bastide	Co-opérateurs des ateliers du PRIF avec la Maison de quartier Axe Majeur Horloge	- partager les informations sur les dispositifs, l'offre de services les informations sur les droits et démarches, sur les dispositifs et moyens existants en matière sociale, de santé, d'habitat, dédiées aux habitants seniors. - contribuer à une mission d'observatoire avec l'objectif de rendre l'information accessible, homogène et ordonnée, de constituer des recueils de cas, d'en faire et d'en diffuser l'analyse.
Groupe constitués d'habitants seniors et/ou grands-parents	Non communicable	- Echanger, partager leurs préoccupations - Co-construire les actions collectives répondant à leurs besoins - échanger sur les pratiques, incluant l'aide aux aidants.
Associations locales (AFAVO, Envol de seniors, Entrez dans la danse, Rémycophys, Vie libre, Trait d'Union 95, ANPAA 95, PSVO, AVF, AFAPS, AFKIF, etc.)	Non communicable	- partager les informations sur les dispositifs, l'offre de services les informations sur les droits et démarches, sur les dispositifs et moyens existants en matière sociale, de santé, d'habitat, dédiées aux habitants seniors. - Interventions et/ou prestations dans le cadre des actions collectives (atelier, journée thématique, conférence, etc.), des animations de la vie sociale ou des loisirs - contribuer à une mission d'observatoire avec l'objectif de rendre l'information accessible, homogène et ordonnée, de constituer des recueils de cas, d'en faire et d'en diffuser l'analyse.

6. Lien avec les orientations et dispositifs de la CNAV sur la prévention en direction du public senior

La Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse agit pour prévenir la perte d'autonomie des seniors¹. La politique d'action sociale de la Cnav est préventive ; elle s'inscrit dans une approche globale qui prend en compte l'ensemble des éléments favorables au « bien vieillir » afin de lutter contre les risques de fragilisation sociale. La politique d'action sociale de la Cnav s'articule autour de trois niveaux d'intervention :

1. Informer et conseiller l'ensemble des retraités,
2. Développer les actions collectives de prévention,
3. Accompagner les retraités les plus fragiles.

En quoi votre projet est-il en adéquation avec les objectifs de l'Action Sociale de la Cnav ? (10 lignes)

Le projet s'inscrit dans une approche globale du vieillissement qui tend à prendre en compte la diversité des acteurs locaux dont le champ d'intervention et de compétence permet de co-construire des réponses complémentaires et articuler au bénéfice des habitants seniors et/ou retraités autonome (Gir 5 et 6).

La déclinaison du projet par différentes actions permet de couvrir différents niveaux d'interventions tant auprès des acteurs et partenaires que des seniors et/ou retraités. Le projet donnera lieu à un travail spécifique de repérage et d'accompagnement des publics fragilisés (enfants aidants leurs parents vieillissants ; les résidents âgés de la résidence sociale ARPAVIE ; les habitants en situation de passage à la retraite, senior en situation d'isolement, senior migrant, etc.

Par ailleurs, le projet Mix'âges visera le développement d'une instance de coordination et d'informations de proximité impliquant les partenaires et acteurs locaux; des actions collectives aux caractéristiques innovantes ou déclinées selon des modalités spécifiques (ateliers, journées thématiques, conférences, permanence d'accès aux droits) ouvertes aux seniors et/ou retraités constitués en groupe ou non.

Quels sont les liens potentiels à mettre en œuvre entre votre projet et les dispositifs d'action sociale de la Cnav en Ile-de-France (information sur le bien-vieillir, accompagnement des plus fragiles) ?

Merci de préciser à quelle phase / étape de votre projet, des liens avec ces dispositifs pourront être mis en place.

Le développement de l'instance de coordination et d'information de proximité permettra d'élargir le réseau des acteurs professionnels ou bénévoles intervenants auprès des seniors du quartier.

Ce réseau constituera un appui et une ressource pour relayer les informations relatives aux dispositifs développés par la CNAV ; améliorer l'information et l'orientation des publics seniors vers ces dispositifs qui contribuent à l'amélioration de leur vie quotidienne.

En Île-de-France, l'Assurance retraite, la MSA et les trois caisses RSI se sont associées au sein du groupement « Prévention Retraite Île-de-France » (PRIF). Le Prif met en place des actions collectives de prévention en partenariat avec différents acteurs afin de sensibiliser les retraités aux comportements de vie bénéfiques au « bien vieillir ». Le PRIF propose un Parcours de prévention composé de plusieurs ateliers thématiques ainsi qu'un site internet visant à sensibiliser les retraités

¹ Rapport de l'action sociale 2013 de la Cnav sur <https://www.lassuranceretraite.fr/> - Plus d'informations sur : <https://www.lassuranceretraite-idf.fr/>

sur l'aménagement de leur logement (<http://www.jamenagemonlogement.fr/>), dont vous aurez pris connaissance.

Quels sont les liens potentiels à mettre en œuvre entre votre projet et les dispositifs du PRIF ?

Merci de préciser à quelle phase / étape de votre projet, des liens avec ces dispositifs pourront être mis en place. Si vous êtes en lien avec les dispositifs du PRIF, par exemple à travers un partenariat local (le CLIC, le CCAS de votre territoire), merci également de le préciser.

Les actions collectives inscrites dans le projet Mix'âges permettront de sensibiliser les retraités et/ou les seniors aux comportements de vie qui sont bénéfiques au « bien vieillir » (ateliers santé ; ateliers échanges de savoirs ; ateliers d'informations d'accès aux droits, repérage et inclusion des personnes en situation d'isolement, informations et orientation des personnes ayant perdu leur conjoint, etc.)

Pour ce faire, la Maison de quartier s'appuiera sur les outils de communications et d'informations développés par la CNAV, notamment la documentation, le site internet, etc.

Les dispositifs du PRIF seront sollicités en partenariat avec l'ARPAVIE La Bastide, le service santé-seniors-handicaps et prévention ainsi que le CCAS de la Ville.

7. Calendrier du projet

Date de début du projet : **01/01/2017**

Date de fin du projet : **31/12/2018**

Le plan d'action et la dynamique partenariale (décrire les acteurs mobilisés sur votre projet (Qui), ce qu'ils vont faire (Quoi), dans quel lieu (Où) avec qui et de quelle façon (Comment) et à quel moment (Quand))

Qui	Quoi	Où	Comment	Quand
MQ A.M.H. travailleurs sociaux du quartier, associations locales	-Instance de coordination de proximité	MQ AMH et locaux des organisations partenaires	2017-2018 2 fois par an	2 nd semestre 2017
MQ A.M.H.	-Accueil collectif « au bon coin du mix'âges »	MQ AMH équipement principal Espace Barazart	3h/1 fois par semaine le lundi matin	Toute l'année en période scolaire
MQ A.M.H. et PRIF, associations locales, résidence ARPAVIE La Bastide, service seniors, résidence intergénérationnelle des Closbilles	-Atelier d'information collective pour l'accès aux droits	MQ AMH, Résidence ARPAVIE La Bastide, Résidence intergénérationnelle des Closbilles	3h00 / 1 fois par trimestre	Période scolaire

Qui	Quoi	Où	Comment	Quand
MQ A.M.H.	-Groupe de parlons entre parents et grands-parents	MQ AMH équipement principal et LCR	1 demie journée par mois	Période scolaire
MQ A.M.H.	-Atelier échanges de savoirs	MQ AMH équipement principal	1 demi-journée par mois	Période scolaire
MQ A.M.H.	- Atelier échanges de saveurs	MQ AMH équipement principal	1 demi-journée par mois	Période scolaire
MQ AMH, CNAV,	Réunions d'informations collectives Partenaires puis habitants	MQ AMH ou Hôtel de Ville	1 réunion par an	Période scolaire
MQ A.M.H. et CCAS, service logement, travailleurs sociaux de la Ville, chargée de mission intergénérationnelle	-Permanence d'accueil et d'information Individuelle avec les travailleurs sociaux	MQ AMH équipement principal	Sur RDV en fonction des besoins	Toute l'année
MQ A.M.H. et CRAMIF	-Permanence d'accueil et d'information Individuelle avec les travailleurs sociaux	MQ AMH équipement principal	Sur RDV en fonction des besoins	Toute l'année
MQ A.M.H., psychologue clinicien, associations locales, ANPAA, bailleurs	- Journée thématique (ex : conférence)	MQ AMH équipement principal, Résidence AREPA La Bastide, Résidence intergénérationnelle des Closbilles	1 fois par an	octobre
MQ A.M.H. et ARPAViE La Bastide, associations locales, PRIF	- Cycles d'ateliers thématiques et de prévention ;(D'marche + équilibre en mouvement)	MQ AMH équipement principal, Résidence AREPA La Bastide, Résidence intergénérationnelle	1 par an	Avril ou Octobre (seion thème)

Qui	Quoi	Où	Comment	Quand
		des Closbilles		
MQ A.M.H. associations locales, CAF 95	- Sorties intergénérationnelles dont seniors	Ville de Cergy, Agglomération Cergy-Pontoise, département du Val d'Oise, région Ile de France, France	6 journées	Toute l'année

Commentaires

8. Tarifs pratiqués

Coût de l'activité par retraité

Participation demandée au retraité (quel est le reste à charge pour le retraité ?)

Toutes les actions menées sont gratuites à l'exception des sorties familiales et intergénérationnelles pour lesquelles l'application du quotient familial sera effective selon la grille votée au conseil municipal.

Afin de permettre aux habitants dont seniors d'accéder aux activités payantes proposées, l'application d'une tarification modulable en fonction du quotient familial a été décidée par la Ville.

9. Moyens affectés au projet

Equipe dédiée au projet (préciser qui intervient dans votre projet (fonction) avec quel statut (bénévole / professionnel) et à quel fréquence (ETP))

Fonction	Bénévole / professionnel	ETP
Chargée d'accueil	professionnel	0,10
Référente animation collective familles/seniors	professionnel	0,10
Agent de développement local	professionnel	0,10
Agent de développement local	professionnel	0,10
Une direction Maison de quartier	professionnel	0,10
Groupes constitués d'habitants et bénévoles	bénévole	0,10

Moyens matériels envisagés (local, matériel, ...)

Transports en commun ou en car selon les sorties à réaliser
Entretien de machines à coudre
Achat alimentation
Achat de fournitures
Maison de quartier Axe Majeur Horloge et ses locaux dont l'équipement principal et ses 3
Locaux collectifs résidentiels
La Résidence AREPA La Bastide et ses locaux
Salles de l'Hôtel de Ville
Local collectif de la Résidence intergénérationnelle les Closbilles du bailleur EFFIDIS
Prestations (intervenant ateliers couture, santé ville, échanges de savoirs, rencontre débat,
etc.)

Moyens de communication utilisés pour faire connaître la ou les activité(s) du projet
(site internet, plaquette, film promotionnel,...)

- ▶ Présentation du projet auprès des services et directions de la Ville dont la Solidarité/ Petite Enfance, Education, Culture et patrimoine, Vie locale et associative, aménagement du territoire, relations à l'usager.
- ▶ Présentation du projet et de la démarche aux partenaires sociaux acteurs du quartier
- ▶ Présentation du projet aux associations locales
- ▶ Présentation du projet aux bailleurs sociaux du quartier
- ▶ Présentation du projet au Conseil d'initiatives locales (constitués d'habitants et d'associations)
- ▶ Article dans le journal de la Ville « Cergy ma ville »
- ▶ Site internet de la Ville
- ▶ Site internet de la Fédération des Centres sociaux et socioculturels du Val d'Oise
- ▶ Plaquette d'informations mensuelles de la Maison de quartier
- ▶ Bouche à oreille entre les habitants

10. Evaluation du projet

Avez-vous prévu d'évaluer votre projet ?

X oui non

Si oui, comment et par qui sera réalisée l'évaluation ?

X en interne : Equipe de la Maison de quartier, les services et directions municipales actrices du projet

X en externe : Partenaires institutionnels (travailleurs sociaux), associations, groupes constitués d'habitants, publics

Typologie d'évaluation

X Continue

X Semestrielle

Trimestrielle

X Finale

Les indicateurs d'évaluation quantitatifs et qualitatifs prévus ci-dessous seront repris dans la convention avec la CNAV, et pour l'évaluation de votre projet par cette dernière.

De quelle manière sera évalué votre projet ? Merci de préciser les indicateurs complémentaires.

► Les évaluations seront faites selon les critères définis sous forme d'interrogations afin de relever des informations sur la pertinence de l'action et des changements ou évolutions opérées :

- L'action a-t-elle permis d'atteindre les objectifs fixés ?
- Les modalités de réalisation de l'action sont-elles adaptées aux objectifs fixés,
- L'action a-t-elle produit des effets inattendus, positifs ou négatifs ?
- Les publics touchés par l'action étaient-ils les publics initialement visés ?
- Quelles appréciations les personnes visées par l'action porte-t-elle sur cette dernière ?

► Des outils statistiques pourront être utilisés selon leur opportunité pour en extraire une analyse plus fine et une évaluation qualitative. Pour ce faire des outils seront produits, notamment :

- Des questionnaires en direction des personnes ciblées par les différentes actions
- Des grilles d'entretien pour personnaliser les évaluations

► Des marqueurs de l'impact pourront être également valorisés auprès des publics bénéficiaires des actions (récolte de témoignage et de photos).

► Enfin, l'analyse collective permettra de confronter les observations de chacun et ainsi compléter l'évaluation de chaque action.

INDICATEURS QUANTITATIFS :

- Nombre de bénéficiaires retraités ;
- Nombre bénévoles retraités ;
- Nombre d'actions de communication relatives au projet ;
- Nombre de dossiers « demande d'aide pour Bien vieillir chez soi » remis aux personnes âgées fragilisées (orientation vers le dispositif d'évaluation globale des besoins) ;
- Nombre d'orientation de personnes âgées fragilisées effectuées auprès du CLIC du territoire (orientation vers le dispositif d'évaluation globale des besoins et/ou vers le dispositif d'Aide au Retour après Hospitalisation) ;
- Si opportun dans le cadre du projet, nombre d'ateliers PRIF organisés
- Nombre d'orientations vers les ateliers du PRIF ;
- Nombre d'orientations de personnes âgées vers tout autre partenaire concourant à l'accompagnement des retraités bénéficiaires de l'action.

INDICATEURS QUALITATIFS :

- Lien et relations avec le groupement « Prévention Retraite Ile-de-France » (PRIF)
- Bilan de la satisfaction des bénéficiaires (résultats de questionnaires, d'interviews...) ;
- Profil des bénéficiaires : régime principal de retraite (régime général, régime agricole, régime des indépendants, de la fonction publique, etc.) ;
- Mode (s) d'entrée en contact avec les bénéficiaires ;
- Bilan des orientations :
 - Problématique identifiée donnant lieu à une orientation ou à une actions complémentaire ;
 - Dénomination du partenaire vers lequel la personne a été orientée ;
- Liste et description des partenariats conclus pour la mise en œuvre du projet ;
- Nature des actions de communication relatives au projet.

11. Budget 2017- 2018

Budget prévisionnel du projet

Le budget doit présenter l'intégralité du projet en tenant compte des financeurs autres que la CNAV IDF. Les dépenses d'investissement doivent obligatoirement être justifiées par des devis. Le modèle présenté est donné à titre indicatif et est non exhaustif. En cas d'attribution de subvention, il sera demandé à la structure de présenter ce même budget, réalisé, à la fin du projet.

Les modèles excel de budgets prévisionnels 2017 et 2018 sont joints au présent formulaire de candidature.

Quels sont les cofinancements demandés (raisons sociales des organismes co financeurs) ?

Nom du cofinancier	Raisons sociale	Nature de la demande de financement
Ville de Cergy	Collectivité territoriale	Budget alloué pour la réalisation du projet, prêt des locaux, mobilisation du personnel professionnel

Quels sont les cofinancements attribués au moment de la rédaction du présent dossier ?

Ville de Cergy

Synthèse - Budget

Type de coût	Montant
Coût total du Projet	51 000,00 €
Coût du projet en fonctionnement	51 000,00 €
Coût du projet en investissement	0,00 €
Montant de la subvention sollicitée auprès de la Cnav :	20 000 €
Répartition de cette subvention dans le coût de fonctionnement	20 000 €
Répartition de cette subvention dans le coût d'investissement	0,00 €

Merci d'indiquer les postes de dépenses de fonctionnement et d'investissement qui seraient concernés par la subvention demandée à la Cnav (exemple : salaire de ressources humaines internes, honoraires d'intervenants externes, achat de matériel, etc.).

Clé de répartition :

2x 0,10% du salaire annuel de la référente animation collective Familles/seniors + 2 x 0,10% du salaire annuel de la direction de la Maison de quartier + 2x 0,10% d'une chargée d'accueil + 2x 0,10% de deux agents de développement local = 37 000,00 €

Achat de prestations = 6 000 €

Alimentation = 1000 €

Fournitures = 1000 €

Transports = 6 000 €

LISTE DES PIECES JOINTES AU DOSSIER

Documents	Papier	Déma- térialisé	Fourni (cocher)	Non concerné (cocher)
Le dossier de candidature signé, daté et complété	X		X	
Le budget prévisionnel 2017 complété		X	X	
Le budget prévisionnel 2018 complété		X	X	
Une copie de l'arrêté d'agrément ou d'autorisation		X	X	
Un relevé d'identité bancaire original		X	X	
Une copie des devis justifiant les dépenses d'investissement indiquées dans le budget		X		X
Si le demandeur est une structure de droit privé Une attestation Urssaf, datant de moins d'un an, précisant que votre structure est à jour du versement de ses cotisations sociales (si la structure est composée de bénévoles, faire une attestation sur l'honneur le précisant). <i>Pour information, l'Urssaf délivre ce type d'attestation sur son site internet</i>		X		X
Si le demandeur est une structure de droit privé Les statuts signés et datés		X		X
Si le demandeur est une structure de droit privé Une copie de la déclaration au Journal Officiel ou les documents officiels de la déclaration de la société		X		X
Si le demandeur est une structure de droit privé Une liste reprenant les noms, fonction et profession des dirigeants		X		X
Le rapport d'activité de l'année N-1 ou N-2 à défaut		X	X	
Le compte de résultat de l'année N-1 ou N-2 à défaut		X	X	

Je soussigné **Monsieur Jean-Paul JEANDON**
En ma qualité de **Maire de la Ville de Cergy**

Certifie l'exactitude des renseignements et éléments fournis dans le cadre de ma demande de subvention.

Fait à : Cergy

Le : 27/03/2017

Signature



Cachet de la structure